



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : Mardi 11 mars 2025

Présents : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / VIALLE
/CUILLIER / HAMDI
M. DURILLON

Absents / Excusés : Mme ZULIAN / SEYMAT
MM. DUMAS / ALLAMANDO / LEROY/
TRANCHAND / AKYUREK



Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christine NEMOZ-MOREL

N° 2025/11/03/05

OBJET : CCAS : Convention de partenariat avec l'association Brassens Loisirs

Vu le code de l'action sociale ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Moyen signé le 18/04/2023 avec le Conseil Départemental de l'Isère ;

Cette convention a pour but de développer un partenariat afin de promouvoir l'ouverture de l'établissement sur son environnement, le développement du lien social et la prévention de la perte d'autonomie.

« L'Association Brassens Loisirs » a pour objet de permettre à ses adhérents de se rencontrer et d'organiser avec les résidents, des temps de détente et de loisirs, par le biais notamment de sorties, repas, animations et services divers en lien avec le CCAS de la commune de Moirans et la Résidence Autonomie « G. Brassens » dans les locaux de la Résidence Autonomie.

Dans ce cadre,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'AUTORISER** sa présidente ou sa vice-présidente à signer la convention de partenariat avec l'association Brassens Loisirs.

Le Conseil d'Administration, après délibération,

- **ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 11 mars 2025

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Joséphine LOMBARDO
Vice- présidente du CCAS

